TAXE D'APPRENTISSAGE 2022



A Pierre Termier la réussite des élèves et leur préparation aux études supérieures est une priorité.

Nous avons besoin de votre contribution afin de poursuivre nos investissements pour former au mieux nos étudiants avec du matériel performant répondant aux besoins des entreprises et donc, leur permettant une réelle insertion professionnelle.

Pourquoi aider Pierre Termier?

En versant votre taxe d'apprentissage vous permettez :

- Le développement de formation répondant aux nouveaux besoins
- L'acquisition de matériels et de logiciels performants
- La création de nouveaux laboratoires permettant des travaux pratiques avec des appareils récents et performants.

Nos projets pour 2022:

Ouverture de 2 nouveaux BTS (2M et CPRP) nécessitants de nouveaux équipements :

- Matériels de mesures et de laboratoires
- Renouvellement des logiciels informatiques : GPAO, GMAO.

Aidez-nous à former les collaborateurs de demain, en nous accordant le versement de la taxe.



Comment verser votre taxe d'apprentissage au lycée **Pierre Termier?**

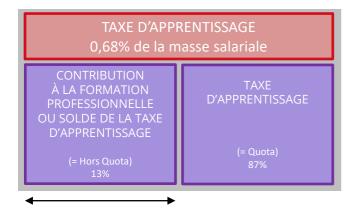
Le lycée Pierre Termier est éligible au solde de la taxe d'apprentissage qui représente 13% des montants collectés, au titre de ses deux formations de BTS SN et ATI initiales et du baccalauréat STI2D.



Lycée polyvalent Pierre Termier 5 bis rue Joseph Fourier 38028 Grenoble Cedex 01

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Bordereau de versement 2022 - Lycée Pierre Termier



Versement DIRECT au lycée Pierre Termier

<u>Versement au titre des formations (cochez les cases correspondantes) :</u>

- □ BTS Systèmes Numériques Option
- électronique et communication
- ☐ BTS Assistance Technique d'Ingénieurs
- ☐ Baccalauréat technologique STI2D

Toute ou partie du solde de votre taxe d'apprentissage peut être versée au lycée.

Comment procéder?

Remplissez le bordereau ci-joint accompagné de votre versement (si chèque) et adressez-le à :

Lycée Pierre Termier Service de gestion de la Taxe d'apprentissage 5 bis rue Joseph Fourier 38028 GRENOBLE cedex 01 Tél: 04-76-54-57-81

	Votre Entreprise
NOM de l'entreprise	
Adresse	
Code postal et ville	
Numéro SIRET	
Numéro TVA Intra	

LE/LA RESPONSABLE TAXE D'APPRENTISSAGE	
NOM - Prénom	
Fonction	
Code postal et ville	
Numéro de téléphone	
Adresse EMAIL	

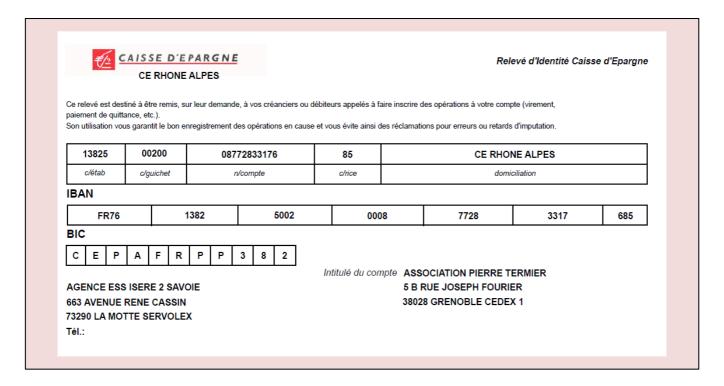
Règlement par (cochez la case correspondante) :

- ☐ Chèque (à l'ordre de : Association Pierre Termier)
- \Box Virement bancaire (voir R.I.B. en page 4).

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Bordereau de versement 2022 - Lycée Pierre Termier

Relevé d'identité bancaire du lycée Pierre Termier :



Merci d'envoyer ce document dûment complété, accompagné de votre versement dans le cas ou vous choisissez de régler par chèque, avant le **31 mai 2022** à :

Lycée Pierre Termier
Service de gestion de la Taxe d'apprentissage
5 bis rue Joseph Fourier
38028 GRENOBLE cedex 01
Tél: 04-76-54-57-81

Une fois votre versement réceptionné, le lycée Pierre Termier vous enverra **un reçu libératoire**, attestant de votre versement.

Votre contact taxe d'apprentissage :

M. Gilbert MARTINET
Directeur délégué à la formation
ddfpt.martinet@lycee-pierretermier.org
Tél: 04-76-01-22-41 / 06-22-68-80-82.

